

AMAP DES 5+
CONTRAT FROMAGE DE CHÈVRE BIOLOGIQUE

LE PRODUCTEUR :

Fromagerie les 13 Blés
6 route des 13 Blés
18170 Loye sur Arnon
02.48.60.53.78
fromagerie13bles@gmail.com

LE CONSOMMATEUR-ADHERENT

NOM/PRÉNOM :

Tél :

Courriel:

Le contenu du contrat

Le présent contrat traduit l'engagement du producteur :

- fournir toutes les 2 semaines la quantité de fromages suffisante pour confectionner les plateaux en fonction de la production ;
 - consacrer aux adhérents de l'AMAP une partie de sa production annuelle ;
- Et celui du consommateur-adhérent à l'AMAP :
- garantir la juste rémunération du travail du producteur ;
 - commander pour la saison avec le paiement en avance par chèque(s) à l'ordre du producteur.

Termes du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement **toutes les 2 semaines** de «**plateaux de fromages biologiques** » au lait cru de chèvre. Le présent contrat est établi :

du 7 avril 2026 au 1 décembre 2026, soit 18 livraisons.

Les consommateurs peuvent toutefois commander du fromage (si disponible) en supplément en informant le référent une semaine à l'avance et en lui donnant le règlement correspondant.

Le report de la commande est aussi possible en demi plateau à préciser au référent une semaine à l'avance.

Les produits seront livrés le samedi chez un adhérent et stockés au frais pour être récupérés par les amapiens **le mardi soir** pendant la livraison de l'AMAP des 5+, dans la grange des Dîmes à Plaimpied.

En cas d'absence non prévue de l'adhérent consommateur (ou d'un proche pour récupérer la commande), les produits non retirés seront distribués aux consommateurs intéressés.

Le producteur déclare respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres à sa profession. Il fixe librement le prix de sa production pour la saison, en cohérence avec le prix du marché local. En fonction du choix de plateaux, les productrices proposeront leur gamme de fromage en fonction des stocks liées à la production.

4 types de plateaux sont proposés :

un plateau spécial 3 crottins à 6,75 €,

un plateau à 10 €, un plateau à 15 € ou un plateau à 22,50 €

Détail de la production :

- CROTTIN : frais 1/2 frais, 1/2 sec ou sec	2,25 €
- CROTTIN AROMATISÉ : (ortie/livèche, poivre d'angélique, estragon, basilic, piment...)	2,50 €
- BRIQUETTE ou COEUR : fromage de chèvre crémeux	5,10 €
- INDÉCISE : pyramide cendrée	3,70 €
- CLÉMEMBERT : type camembert au lait de chèvre	26,90 €/kg
- SAUVAGEON : type chaource au lait de chèvre, fromage typé	6,10 €/kg
- MAGUETTE : type maroilles au lait de chèvre doux	29,90 €/kg
- MEULE : pâte pressé type tomme nature ou aromatisée	26,90 €/kg
- BETA : type feta de chèvre	6,80 €
- CORNEBIQUE : type saint nectaire chèvre	27,80 €/kg
- BLUE BERRY : type bleu de chèvre	29,90 €/kg
- TERZIOTTE : type tomme de chèvre	26,90 €/kg

Modalités d'engagement

Le consommateur-adhérent et le producteur s'engagent à passer contrat dans le respect des principes de l'AMAP rappelés dans les statuts de l'association. L'AMAP des 5+ déclare agir en tant qu'organisateur de services entre le producteur et le consommateur-adhérent, et s'assure du respect intégral de la Charte Nationale des AMAP consultable sur place.

Le **producteur** et le **consommateur** déclarent **avoir acquitté** leur **cotisation** à **l'AMAP des 5+**.

Commande et règlement

Montant des plateaux	6,75 €	10€	15€	22,50€
TOTAL SAISON (18 plateaux)	121,50 €	180 €	270 €	405 €
Paiement en 1 fois : 1 chèque (débit avril)	121,50 €	180 €	270 €	405 €
Paiement en 2 fois : 2 chèques (débit avril, juillet)	60 et 61,50 €	90 €	135 €	202,50 €
Paiement en 6 fois : 6 chèques (débit avril, mai, juin, juillet, sept, oct)	5*20 € et 21,50 €	30 €	45 €	67,50 €

NB : Il est possible de changer de taille de plateau en cours de contrat.

Le présent contrat et les règlements par chèque à l'ordre de la SARL 13 BLÉS sont à remettre directement au référent Philippe Jeannot en main propre ou à déposer dans la bannette à la grange. Les commandes supplémentaires sont à adresser au référent à l'adresse suivante : cpjeannot@free.fr

Remarque du consommateur adhérent

Signatures des parties :
Consommateur-adhérent

Producteur